

Mars 2022

DOCUMENT
REGLEMENTAIRE

Rapport d'engagement

MANSARTIS
INVESTISSEMENTS ISR

Rappel du cadre méthodologique

Conformément à sa politique d'engagement, Mansartis a cherché, dans son dialogue avec les entreprises à promouvoir l'amélioration des pratiques extra-financières.

Mansartis a cherché à inciter les entreprises dans lesquelles le fonds Mansartis Investissements ISR est investi à améliorer leur politique et pratique RSE en engageant un dialogue avec elles.

Avec cet objectif Mansartis a mis en place 3 pratiques dont un premier bilan est formalisé ci-dessous.

1. LA PARTICIPATION A DES ACTIONS ET PROMOTIONS COLLECTIVES

- Depuis 2018, Mansartis est signataire des UNPRI qui visent à promouvoir les bonnes pratiques ESG mais surtout l'investissement responsable à travers le monde. Mansartis a effectué au premier semestre 2020 son deuxième reporting auprès des PRI.
- Mansartis est également membre de la Plénière Investissement Responsable de l'AFG.

2. L'ENVOI DE QUESTIONS RELATIVES A L'ESG

Les campagnes d'engagement précédentes consistaient à l'envoi d'un questionnaire à chacune des sociétés détenues en portefeuille avec des questions d'ordre général sur la prise en compte des critères ESG dans leurs activités.

Afin d'augmenter le taux de réponse et la valeur ajoutée de sa démarche, Mansartis a décidé de remplacer l'envoi de ce questionnaire par un envoi ciblé sur les entreprises qui n'étaient pas signataires du Pacte Mondial des Nations Unies. Cette communication écrite, disponible en annexe, interroge ces sociétés sur leur volonté ou non de devenir signataire à l'avenir. Si oui à quel horizon ? Dans le cas contraire, nous amenons les entreprises à justifier de leur position.

En devenant signataires, ces entreprises s'engagent à intégrer et à promouvoir 10 principes relatifs aux respects des droits de l'homme, aux normes internationales du travail, au respect de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Droits de l'homme

- Principe 1 : promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.
- Principe 2 : veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme.

Travail

- Principe 3 : respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- Principe 4 : contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Principe 5 : abolition effective du travail des enfants.
- Principe 6 : contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- Principe 7 : approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- Principe 8 : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Principe 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Anti-corruption

- Principe 10 : agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Une entreprise signataire du Pacte Mondial s'engage ainsi à publier un rapport chaque année sur la façon dont elle prend en compte ces principes dans son activité et sur les progrès qu'elle réalise.

Nous sommes convaincus que c'est par la multiplication de ces démarches, que les investisseurs réussiront à terme, à contribuer à l'amélioration des pratiques RSE des entreprises.

Bilan quantitatif

Au 31 décembre 2021, le fonds Mansartis Investissements ISR comptait 88 émetteurs en portefeuille dont 49 déjà signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le mailing a été effectué du 15 au 17 mars 2022.

Nombre de sociétés en portefeuille au 31/12/2021	88
Nombre de sociétés non signataires	39
Nombre de sociétés ayant reçu le mail	38
Nombre de sociétés ayant répondu	10
Taux de réponses	26,3%

Bilan qualitatif

Par rapport à l'année dernière le taux de réponses est en hausse (26% vs 21% en 2021). Cette amélioration est essentiellement due à une communication plus ciblée que nous avons menée. En effet, en 2020, un questionnaire plus général sur les pratiques ESG avait été envoyé à toute les entreprises présentes dans le fonds.

Parmi les sociétés que nous avons contacté certaines évoquent leur volonté d'y souscrire dans la durée. C'est le cas de Ashtead, ASML et Stryker.

La réponse Ashtead souligne tout l'intérêt du dialogue que nous menons avec les entreprises qui s'inscrit dans une démarche collective. En effet, souvent sollicité par les investisseurs sur cette question d'engagement concernant les initiatives du Pacte Mondial des Nations Unis, Ashtead intégrera dans ces priorités l'objectif d'être signataire, une initiative qu'il reconnaisse importante.

ASML est actuellement membre du RBA (Responsible Business Alliance) qui prend en compte les principes du Pacte Mondial dans leur code de conduite. Ils estiment en revanche que devenir signataire est un point important et vont à l'avenir réévaluer la question.

Stryker, qui a rédigé son premier rapport ESG l'année dernière indique que la signature de la Charte fait partie d'une démarche à plus long terme, sans donner d'indication de délai.

Celles qui n'envisage pas de devenir signataire indiquent être engagées dans une démarche de contrôle et de respect des droits humains par la mise en place de politique

interne ou auprès de leurs fournisseurs. Ainsi Abbott évoque son rapport sur les Human Rights ou encore son Supplier Guides. Amazon a, en 2019, déterminé et rédigé son Global Human Rights Principles. Quant à Comcast, un Code Of Conduct for Suppliers and Business Partners permet d'indiquer les principes et attentes sur le respect de droits humains. Enfin Carl Zeiss Meditec estime que cette initiative ne reflète pas l'engagement réel de l'entreprise au niveau notamment du respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, de la lutte contre la corruption. Elle considère ces sujets comme une priorité qu'ils ont pris en compte depuis déjà plusieurs années.

3. LES RENCONTRES AVEC LES SOCIÉTÉS

Sur la **Zone Euro**, en 2021, un dialogue a été engagé avec 47 sociétés afin d'évaluer, d'approfondir les éléments de performance économique de l'entreprise et également la manière dont elle y parvenait. Dans la mesure du possible, des questions liées à la politique RSE de la société sont posées lors de ces échanges. L'objectif est de comprendre au mieux la sensibilité de la société à ces problématiques, l'historique des actions mises en place, celles en cours ou à venir, et de les inciter à davantage communiquer avec les investisseurs et les agences de notation.

Nous notons en 2021 le travail excellent de Schneider Electric qui fournit à présent des rapports trimestriels sur l'avancée de ses objectifs ESG et développe en profondeur chaque objectif de développement durable impacté.

En plus d'intégrer les éléments extra-financier dans leur communication, les entreprises commencent à publier des rapports purement focalisés sur le développement durable. En effet, on peut citer Air Liquide qui vient de publier son tout premier rapport de développement dans le but d'expliquer et d'énumérer toutes ses actions pour atteindre ses objectifs d'une neutralité carbone en 2050.

Nous n'avons pas pu voyager en **Asie** cette année. La poursuite de la crise sanitaire du Covid a considérablement réduit les échanges physiques que nous pouvions avoir avec les sociétés. Dans ce contexte, nos échanges se sont faits en conférences téléphoniques.

Nous avons pu apprécier nos échanges avec l'IR du géant chinois Alibaba. La société a tout récemment ajouté les thèmes de la gouvernance, de l'environnement, du social et la "prospérité commune" à la liste des responsabilités fondamentales du groupe, soulignant son engagement sur ces sujets. Rappelons que la société a annoncé vouloir investir 15,5 milliards de dollars pour réduire l'écart de richesse en Chine, un effort national qui a pris de

l'importance après que le président Xi Jinping se soit engagé à faire de solides progrès vers une prospérité commune d'ici 2035.

Les entreprises **Américaines** ont également été rencontrées virtuellement. La majorité l'ont été à l'occasion de réunions regroupant plusieurs dizaines de personnes et dont l'animation laissait peu d'opportunités aux questions externes. On peut cependant noter une meilleure sensibilisation des émetteurs sur ces sujets qui n'hésitent plus à intégrer, dans leurs présentations, des éléments relatifs à leurs pratiques de RSE.

Nous notons la confirmation de plusieurs tendances :

- L'intégration toujours plus présente des thématiques ESG dans les rencontres sociétés (pas toujours détenues en portefeuille) avec des questions / réponses des analystes focalisées sur ces éléments. Nous avons ainsi pu assister à des rencontres avec des sociétés américaines dont une large partie était consacrée à l'ESG notamment pour Ecolab et Home Depot. Il est intéressant de noter que les sociétés s'emparent des thématiques ESG sur différents aspects : ainsi par exemple, Home Depot précise pour sa part son engagement social, citant notamment à la fois la protection et les hausses de rémunérations & d'avantages sociaux pour ses salariés dans un environnement marqué par l'épidémie de Covid. Quant à Ecolab, l'ESG fait partie à la fois de sa démarche interne mais le groupe évoque également sa volonté d'aider ses clients à maîtriser et réduire leur consommation en eau au travers de son offre de produits et services. Ainsi, le groupe vise à permettre la conservation de 300Mds de gallons (soit 1.1Md de mètres cubes) d'eau chaque année d'ici 2030 soit la consommation annuelle d'eau potable de 1Md de personnes.
- De manière plus globale, la prise en compte des critères ESG qui avait été largement initiée déjà en 2020, s'est encore renforcée en 2021 sous l'effet à la fois de l'accélération de la transition écologique mais également d'une demande plus forte des salariés en matière sociale et environnementale. Dans ce contexte, notons que de plus en plus de sociétés américaines s'engagent sur des objectifs de trajectoire climat à 1.5°C, ainsi que le répertorie le site Science Based Target. Enfin notons que la SEC travaille sur l'obligation pour les sociétés américaines de publications d'indicateurs Environnementaux, notamment sur les émissions de gaz à effet de serre. Des propositions sont attendues dans les prochains mois.

ANNEXE

Mail 2022

Objet : Why isn't {{company}} UN Global Compact signatory ?

Dear {{prenom}},

Mansartis is an independent Paris based, Asset Management Boutique, with a renowned expertise in global equities management and multi-asset fund management. Our asset management practice serves private clients, institutions and non-profits organizations. We currently manage about 1000M€ AuM through 22 mutual funds taking into account Environmental, Social and Governance (ESG) criteria.

We are currently investors in {{company}}.

We calculate and publish for clients reports ESG indicators, including the proportion of companies in which we invest that are UN Global Compact signatories. These companies are committed to integrate and promote respect of human rights, international labor standards, respect of environment and fight against corruption.

To our knowledge, {{company}} is not a signatory.

Do {{company}} plan to be signatory in the future ? If yes, over what time frame ? If no, can you justify your position ?

Regards